



Saison 2019-2020



Vous avez manifesté l'intention d'adhérer à la Vigilante Athlétisme, section locale d'ATHLE PAYS DE FOUGERES pour cette nouvelle saison. Les responsables élus lors de la dernière assemblée générale vous félicitent d'avoir décidé de pratiquer l'Athlétisme. Bienvenue aux nouveaux adhérents et merci à ceux qui nous font l'amitié de renouveler leur inscription.

Vous trouverez ci-après les renseignements relatifs aux principaux dirigeants de la VIGILANTE ATHLETISME

Président : Sylvain MAUFFREY  06 83 35 26 97
✉ E-mail : smauffrey.vigilanteathle@gmail.com

Vice-présidente : Christelle BRIERE

Secrétaire : Sophie MAUFFREY  06 86 68 95 06
Secrétaire Adjointe : Estelle HEUVELINE
✉ E-mail : secretaire.vigilante.athle@gmail.com

Trésorier : Bernard LECRIVAIN  02 99 99 53 86
✉ E-mail : lecrivain.bernard@neuf.fr



Les entraîneurs, les spécialités

Hors stade ; ½ fond ; - 16 ans : Marcel JOANNIC

- 16 ans : Gaston BRARD

Marche athlétique ; Hors stade ; - 18 ans : Jean Pierre GAILLARD

½ fond ; - 18 ans : Marc FOUQUET

Lancers : Nicolas JAGUIN (**Marteau/Disque**) – Arnaud LESAGE (**Javelot**)

Sprint/haies ; sauts ; - 16 ans : Sébastien CHEMIN

Animateurs Ecole d'athlétisme

- 10 ans (Eveil athlétique) et - 12 ans (poussins)

Responsable : Sylvain MAUFFREY

Jean Pierre GAILLARD - Hugo HEUVELINE – Melvyn MASSON

Jours et lieux d'entraînement

Ecole d'Athlétisme, Poussins :

Samedi de 10h00 à 11h30

Stade Jean Manfrédi

Benjamins :

Mercredi de 17h15 à 18h30

Stade Jean Manfrédi

Minimes à Juniors :

Mercredi de 18h30 à 20h00

Stade Jean Manfrédi

Vendredi de 18h30 à 20h00

Stade Jean Manfrédi

Espoirs, seniors et vétérans :

Mardi et Jeudi de 17h30 à 19h30

Stade Jean Manfrédi

Mercredi et Vendredi de 17h00 à 20h15

Stade Jean Manfrédi

Samedi de 17 h 00 à 19 h 00

Stade Jean Manfrédi

Un créneau horaire est réservé le samedi à la salle d'haltérophilie de 16h00 à 19h00.

Des aménagements pourront être apportés en fonction des demandes spécifiques et des disponibilités des entraîneurs.

Toutefois, les jeunes athlètes ne seront sous la responsabilité des encadrants qu'à partir du moment où ces derniers les auront effectivement pris en charge.

Il est vivement conseillé aux parents de s'assurer de la présence effective des entraîneurs. Il est également souhaitable de préciser qu'une progression en athlétisme ne peut se concevoir qu'avec un minimum d'assiduité et de motivations aux entraînements.

Bulletin d'adhésion et carte de Licence

Ce sont les documents qui prouvent votre adhésion à la VIGILANTE Athlétisme et à la Fédération Française d'Athlétisme. Les renseignements qui y figurent doivent être exacts. Le bulletin d'adhésion ci-joint est destiné à établir le carton de licence, édité par la FFA, document au format carte de crédit qui vous sera demandé à l'inscription de toutes compétitions.

Selon la législation, l'établissement d'une licence sportive est conditionné à la production d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins de 6 mois**. Aucune licence ne pourra être établie sans ce document.

Les licences sont enregistrées par la secrétaire de la Vigilante Athlétisme auprès de la FFA et seront donc valides dès leur saisie. Le carton de licence sera alors directement adressé à son titulaire par mail.

La licence « Athlé/Running » ne permet pas l'accès aux compétitions sur piste, ni aux différents championnats hors-stade.

Saison 2019-2020

La saison administrative 2019-2020 débute le 1^{er} septembre 2019 et se clôture le 31 août 2020. La saison sportive débute le 1^{er} novembre et se termine au 31/10/2020.

Dès le premier entraînement, **l'athlète doit être licencié** notamment pour des raisons de couverture par l'assurance intégrée à la licence.

Les athlètes souhaitant renouveler leur adhésion doivent donc le faire dès le 1^{er} septembre pour pouvoir bénéficier des entraînements et bien évidemment de l'inscription sur une compétition.

Compétitions

Il est rappelé que l'objectif premier d'une licence « dite de compétition » est de se confronter aux autres.



Les **compétitions sur piste ou en salle** ont généralement lieu le samedi après midi ou le dimanche. L'athlète désirant y participer doit communiquer son intention à son entraîneur. Pour l'inscription à la compétition, l'athlète se rapprochera du secrétariat.

Les compétitions sont référencées dans un calendrier officiel que les entraîneurs du club auront établi en début de saison selon les programmations du comité départemental, de la ligue de Bretagne ou de la fédération française d'athlétisme.

L'inscription à une course sur route, **pour les athlètes majeurs**, est de leur propre compétence, à l'exception des championnats. Il est cependant conseillé d'en référer de l'opportunité auprès de son entraîneur. Une sélection d'épreuves soutenues par le club (inscriptions et/ou déplacement) sera réalisée en début de saison (octobre ou novembre) par une commission réunissant les athlètes et leurs entraîneurs.

Les calendriers de toutes les compétitions seront remis aux athlètes dès que possible.

Assurance

Le fait d'être licencié à la FFA fait bénéficier (sauf renonciation expresse) d'une assurance couvrant les risques liés à la pratique sportive. Cette assurance intervient essentiellement en complément d'un régime obligatoire. Le tableau des garanties est consultable sur le site www.athle.fr rubrique Assurances. Les adhérents qui souhaitent des garanties supplémentaires (option 1 et 2) peuvent contacter la compagnie  aiac



Règlement intérieur

Un règlement intérieur régissant les droits et devoirs de chacun au sein de la VIGILANTE ATHLETISME est en vigueur et sera remis avec ce formulaire. Il est recommandé de se l'approprier afin de savoir ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Le présent règlement fait l'objet d'une mise à jour qui sera proposée aux votes lors de la prochaine assemblée générale du club le samedi 12 octobre 2019. Chaque adhérent au club doit formaliser par sa signature, sur son bulletin d'inscription, qu'il a pris connaissance du Règlement intérieur.

Tenue

Le port du maillot du club est obligatoire pour toute compétition.

Un maillot, à partir de la catégorie Benjamin, aux couleurs d'ATHLE PAYS de FOUGERES section La Vigilante, est disponible. Chaque athlète doit l'acquérir contre une somme de 10 €. Le port de ce maillot est obligatoire pour toutes les compétitions officielles FFA.

